

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 AVRIL 2018

**Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Léopold LAMBOTIN.

**Absents avec pouvoir** : Pierre GUÉGAN pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

**Absent excusé** : -

**Absent** : Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Philippe BERNERY.

**Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Monsieur le Maire :

- ouvre la séance à 20h37
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Léopold LAMBOTIN est élu à l'unanimité

Délibérations :

1. Subventions aux associations
2. Règlement intérieur salle Sarah Bernhardt
3. Contrat de location centre d'accueil Wilalumez
4. Personnel communal – Promotion interne : création du grade de rédacteur et modification du tableau des effectifs
5. Communication sur les actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : - Marchés publics.
6. Informations
7. Questions diverses

### **1 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (Délibération n°2018-048)**

Le conseil municipal après avoir délibéré, et voté à l'unanimité, approuve la répartition des montants ci-après :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>GRATUITE</b>	<b>2018</b>
Act-Meizad		300
Anciens Combattants	Salle Sarah Bernhardt le 19 mai	
APLI		280
ASBI FOOTBALL		500
Association Nationale du Souvenir Français - Canton Belle Ile Belz Quiberon		30
Association pour la promotion des bovins de BI		100
Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire		80
Association Youna	Salle rue Willaumez	100
Association ASTRONOMIQUE DE BELLE-ILE		100
AU COIN DES PRODUCTEURS		300
Belle-ile en Jazz		1000
BELLITHON		100
C.I.O. GRAND RAID INSULAIRE - Belle-Ile en Trail		400

COMITE DES FETES DE SAUZON		2000
COMPAGNIE THEATRALE VINDILIS		200
CPIE		400
ECOLE DU CHAT DE BELLE-ILE		100
FOYER SOCIO CULTUREL fonctionnement		700
GUERVEUR		200
LA PUCE A L'OREILLE		130
Les médaillés militaires		30
PELERINAGE MONTFORTAIN		100
Plage Musicale		1000
Presqu'île Breizh (septembre 2018)		1000
SNSM		2000
SYNDICAT D'ELEVAGE		400
TOMM EO (but musical)		1200
VELO CLUB (école de cyclisme)		500
Festival lyrique		600
APEL Ste Marie SAUZON voyages		1800
APEL Ste Anne-Ste Croix LE PALAIS		300
CFA		100
COLLEGE MICHEL LOTTE sorties scolaires		750
CHAMBRE METIERS & ARTISANAT		100
LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME		100
<b>TOTAL</b>		<b>17 000</b>

## **2 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE « SARAH BERNHARDT » (Délibération n° 2018-049)**

Monsieur le maire donne lecture du règlement de location et point après point, le conseil municipal ajuste par quelques modifications le projet.

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement en PJ.

## **3 - CONTRAT DE LOCATION « CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ » (Délibération n° 2018-050)**

Monsieur le maire donne lecture du contrat de location du centre d'accueil. Après quelques modifications apportées, notamment qui modifient le système de caution adopté lors de la délibération n°2018-038 de la séance du 12 avril 2018, remplaçant les cautions de 50 et 400€ par une seule caution de 200€, le conseil municipal, après vote (3 abstentions, 8 pour) approuve à l'unanimité le contrat ci-joint.

## **4 - PERSONNEL COMMUNAL – PROMOTION INTERNE – CREATION DU GRADE DE REDACTEUR ET AJOUT AU TABLEAU DES EMPLOIS (Délibération n° 2018-051)**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que l'évolution du poste, la valeur professionnelle de l'agent et pour l'intérêt général du service il est nécessaire et justifié de créer un emploi de Rédacteur.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade de Rédacteur *cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, filière administrative* catégorie B et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire propose au *Conseil Municipal* de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** :

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE :**

- ☞ Créer un emploi relevant du grade de Rédacteur appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe (*annexe à joindre à la délibération*) ;

Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal chapitre 012, article 64111 ;

**5 - COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n° 2018-052)**

**• Communication sur les marchés publics passés depuis le 12 avril 2018**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	20/02/18	SARL SAMATAL ENTERTAINMENT	Sortie Laser Game organisée par le CMJ le 31 mars 2018	106,67	128,00
Principal	15/03/18	SA PARC DE BRANFÉRÉ	Sortie zoo de Branféré organisée par la CMJ le 14 avril 2018	72,73	80,00
Camping	17/04/18	AMBIANCE CHAUFFAGE	Entretien de 4 chauffe-eau	496,60	595,92
Principal	17/04/18	SICLI	Création plans de sécurité cantine et rajout extincteurs hall	501,66	601,99
Principal	17/04/18	COLAS Centre-Ouest	Fourniture et livraison d'enrobé stockable	975,00	1 170,00
Principal	17/04/18	SASU ALSERVICE	Débouchage toilettes Pen-Prad	460,00	480,00
Principal	20/04/18	Morbihan Energies	Extension réseau électrique sur domaine public propriété Rue de Loh Vihan	2 634,96	3 161,95
Centre d'accueil	20/04/18	SOCOTEC	Mission de contrôle technique : SEI	850,00	1 020,00
Principal	24/04/18	SARL ABOUD Amor et Fils	Réalisation d'un caniveau dans la salle d'exposition	4 900,00	5 880,00
Principal	24/04/18	Le Télégramme	Réabonnement d'un an au journal distribué du lundi au samedi		326,42
Principal	24/04/18	SIMAB	Dossier de gestion du personnel	114,10	136,92
Principal	24/04/18	SARL E.T.A. AMOUROUX Environnement	Campagne Printemps 2017	5 917,10	7 100,52
Principal	26/04/18	SINGAUX GIROD	Panneau Plage de Donnant	64,04	76,85
Principal	27/04/18	SARL CROZON LAURENT	Équipement salle Sarah Bernhardt : 2 réfrigérateurs et 1 four	1 693,33	2 032,00

**6 - DIVERS 1 - COURRIER DU RESTAURATEUR L'ABRI-CÔTIER : LOGEMENT DES SAISONNIERS (Délibération n° 2018-053)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande du restaurant l'Abri-Côtier sollicitant la location d'une sazonnette afin d'y loger un de ses employés durant la saison, et ce avec un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'autres restaurateurs seraient demandeurs de logements saisonniers.

Monsieur le Maire rappelle que les sazonnettes ont une capacité de 6 personnes (1 lit double, 2 x 2 lits superposés).

Monsieur le Maire recueille l'avis de ses conseillers : le tarif étant peu élevé et les saisonniers pouvant pratiquer la co-location, le Conseil Municipal autorise l'attribution de deux sauzonnettes aux saisonniers, le contrat sera effectué au nom des restaurateurs demandeurs.

**7 - DIVERS 2 - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A BORDÉRY (Délibération n° 2018-054)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la proposition de Monsieur DAMBLANT d'acheter une parcelle à Bordéry appartenant à la commune afin d'y implanter un verger qui sera ouvert au public et planté d'arbres fruitiers que les oiseaux ne pourront manger (exemple : noyer,...).

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur le principe, qui, après vote à la majorité (8 pour, 3 abstentions), approuve la démarche.

**8 - DIVERS 3 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (Délibération n° 2018-055)**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à remplacer le personnel titulaire momentanément indisponible, ou à renforcer les services en cas de surcroît de travail :

- En procédant au recrutement direct d'agents non titulaires,
- En faisant appel au Service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avec lequel une convention de mise à disposition de personnel sera signée,

Conformément aux articles 3 et 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

*La séance est levée à 21h53.*

Le Secrétaire de séance,  
Léopold LAMBOTIN

